EXTINCTION DE

L'ECLARAGE PUBLIC

A 5H DU MATIN

SAINT-FLORENT
SUR-CHER





À PARTIR DU 15 OCTOBRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC MUNI DE **PROGRAMMATEURS** SERA ÉTEINT SUR LES VOIES COMMUNALES, SOIT 1/3 DES LANTERNES DE LA COMMUNE



ÉVOLUTION DES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

Dépenses en 2021



Dépenses estimées en 2022

365 000€

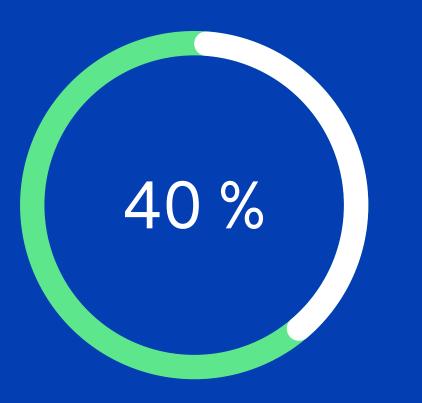
SI ON NE CHANGE RIEN Dépenses estimées en 2023

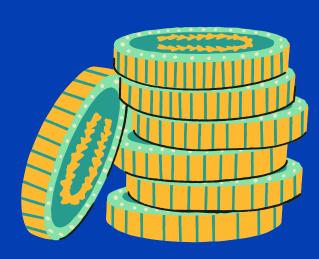


SI ON ÉTEINT



POURQUOI AGIR?





- Économie d'énergie sur l'éclairage public et bienfaits pour la planète
- Meilleure maîtrise des dépenses municipales





Impact positif sur la biodiversité. Moins de perturbation des écosystèmes

Réduction des émissions de CO2 : objectif -20%

Santé biologique (alternance jour/nuit)



des vols ont lieu en plein jour

L'extinction de l'éclairage public permet de réduire les regroupements nocturnes

80 %

Les conducteurs réduisent leur vitesse dans les zones non éclairées

LES 3 PHASES DU PLAN D'ACTION

PHASE 1 VOIES COMMUNALES



Intervention sur les commandes d'éclairage public équipées et éclairant des voiries communales dès le 15 octobre 2022

1/3 des lanternes de la commune

PHASE 2 VOIES DÉPARTEMENTALES



Attente de l'autorisation du Conseil départemental du Cher pour l'extinction des voies départementales

Après accord, 50 % des lanternes seront éteintes

PHASE 3 ÉTUDES ET TRAVAUX



Etude et programmation des travaux à réaliser en 2023-2024 pour installer de nouveaux programmateurs et remplacer les lanternes les plus énergivores. Objectif : éteindre 70 à 75% des lanternes de la commune



Dans les prochaines semaines,
la municipalité vous présentera
les autres actions concrètes menées
pour le bien de nos finances publiques
et de l'environnement







